

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES
BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA COMMUNE DE TANDEL**

Séance du 21 août 2019

Présents: KAES Ali, bourgmestre
WEIS Nico, échevin, AUST Alain, échevin, absent, excusé
WAMPACH Jean Claude, secrétaire

Le collège échevinal,

Objet: Plan d'aménagement particulier »Laangwiss »; section BB de
Brandenbourg-Ouest et BD de Bastendorf: modification ponctuelle ; procédure
allégée suivt. art. 30bis de la loi ACDU

Le Collège Echevinal,

Revu sa délibération du 23 septembre 2016 et concernant le dossier dont question
ci-dessus ;

Vu la délibération du conseil communal en date du 12 janvier 2017 portant
approbation du PAP « Laangwiss » à Brandenbourg, approuvé en date du 23 mars
2017 réf. 17824/68C par le Ministère de l'Intérieur;

Vu le dossier du 30 juillet 2019 élaboré par le bureau d'architectes Marc Speicher
de Diekirch concernant un PAP »nouveau quartier » dénommé «Laangwiss à
Brandenbourg » par le biais d'une demande pour procédure allégée suivant
l'article 30 bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement
communal et de développement urbain pour le compte pour le compte des
consorts Jungels et familles Krack-Conzemius et Meyers-Schmit;

Vu les articles 30 - 33 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement
communal et le développement urbain, modifiée par la loi du 19 juillet 2005;

Vu la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus » modifiant la loi modifiée du 19 juillet
2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Considérant que la modification consiste dans le changement des parkings publics
initialement autorisés , suite aux recommandations de l'administration des Ponts
& Chaussées ;

Considérant que le dossier du 30 juillet 2019 est conforme au plan
d'aménagement général en vigueur de la commune de Tandel

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

**Décide de soumettre le présent dossier pour avis à la cellule d'évaluation du
Ministère de l'Intérieur.**

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme:

Le bourgmestre Le secrétaire,
 